Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 16/04/2024 à 19h08 Réference de l'AR : 052-215203670-20240412-16-DE

République Françai Affiché le 19/04/2024 ; Certifié exécutoire le 19/04/2024

Département Haute-Marne
Commune de Verbiesles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEI

Séance du 12 avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Pour: 11
Contre: 0
Abstention: 0
NPPV: 0

L'an 2024, le 12 avril 2024 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, en conseil exceptionnel sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 mars 2024.

<u>Présents</u>: Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Bernadette Gaulot, Anne Braud MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Jean-Damien Bourillon, Vincent Gauthier, Pfister Eddie, Julien Ossola.

Absent excusé:

A été nommée secrétaire : Sandra Recouvreur

16 - Vote des taxes 2024

Madame le Maire indique au conseil que le taux de THS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) est de nouveau voté par les communes en 2024.

Madame le Maire demande aux conseillers de voter les taux des taxes locales. Vu les besoins de financement des opérations d'investissements, Mme le Maire propose de voter les taux de référence pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

DECIDE de voter les taux de référence pour l'année 2024 comme suit :

Foncier Bâti : 44,62 %

Foncier Non Bâti: 21,13 %

Taxe d'Habitation : 15,51 %

PRECISE que le produit fiscal attendu pour l'année 2024 s'élève à 113 666 €.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Verbies es les 2 avril 2024

Le Maire

Marie-Noelle HUBER